

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DE CLOTURE A COURSEULLES-SUR-MER

18 juillet 2013

Monsieur Frédéric Pouille, maire de Courseulles-sur-mer remercie le public d'être venu si nombreux ainsi que les membres de la commission pour le travail accompli durant tous ces derniers mois.

Claude Brévan, présidente de la CPDP remercie le maire pour son accueil et présente le programme de la réunion, rappelant que les réunions de clôture ont un caractère un peu formel et ajoutant que le débat continue jusqu'au 20 juillet 2013 sur le site internet. La réunion s'ouvre sur un premier compte rendu de ces quatre mois de débat.

Mireille Leteur, membre de la CPDP rappelle le périmètre qui est apparu assez pertinent si l'on en juge par l'origine des participations avis et contributions.

L'information a été diffusée par boîtage sur le périmètre restreint du débat de Grandcamp-Maisy à Cabourg (56 000 boîtes visées avant la réunion d'ouverture), tractage et affichage (une moyenne de 100 affiches et 2500 tracts en amont de chaque réunion publique). L'information a été relayée également par les collectivités sur un périmètre élargi (de Barfleur à Honfleur).

A ce stade, près de 2000 personnes ont participé aux réunions publiques. On compte 21 337 visites du site internet du débat, 179 demandes de documentation, 16 cahiers d'acteurs, 8 contributions, 225 questions posées (dont 23 sur l'organisation du débat et 196 sur le projet) enfin 75 avis.

Laurent Pavard, membre de la CPDP présente une synthèse des questions posées pendant le débat. Il fait observer que les questions posées par lettre T ou via internet recoupent très largement celles exprimées au cours des débats. La majorité des questions posées émanent du département du Calvados et portent sur les caractéristiques du projet (dont le raccordement à la terre et le démantèlement du parc). L'examen des questions fait apparaître une très bonne appréhension technique du sujet par les personnes qui les ont posées. La plupart des questions sont assez neutres, il s'agit d'interrogations. Les questions qui manifestent un avis sur le projet sont minoritaires.

Roger Silhol, membre de la CPDP présente une synthèse des avis et contributions reçus par la CPDP. Ils émanent principalement de Basse Normandie (72%). A noter que 18% des avis ont été émis par des nord-américains (principalement des canadiens). Les avis portent sur le débat ou sur le projet.

Jean-Louis Chereil, membre de la CPDP présente les 16 cahiers d'acteurs : 5 rédigés par des associations, 2 rédigés par des organismes consulaires, 5 par des collectivités locale ou organismes qui en dépendent, 2 par des partis politiques, 2 par des établissements publics en charge de la protection de l'environnement. Ce sont des documents argumentés qui se positionnent par rapport

au projet soumis au débat. 15 d'entre eux se prononcent en faveur du projet et un seul se prononce contre le lieu d'implantation du projet.

Claude Brévan présente une synthèse de ce que la CPDP a retenu de ce débat. Cette synthèse étant largement reprise dans ce document au titre des apports et enseignements du débat, elle n'est pas reprise ici. Il faut néanmoins souligner que la synthèse présentée en séance ne prenait pas en compte les avis et contributions parvenues à la CPDP quelques heures avant la réunion et à fortiori celles qui sont parvenues les 19 et 20 juillet date de clôture officielle du débat.

Monsieur Beauvais, président du Conseil Régional Basse Normandie rappelle les enjeux importants et très positifs pour la Région du projet et notamment le fait qu'il s'inscrive dans une dynamique de développement économique et que les collectivités soient unies derrière cette problématique de développement. Il rappelle que la position de la Région est de considérer que le projet de parc éolien et celui de classement des plages au patrimoine mondial de l'UNESCO sont compatibles. Il ajoute que les enseignements du débat public que vient de rapporter la commission seront utiles à la Région et témoigne du grand intérêt de ces débats publics.

Débat avec la salle

Question de Monsieur Pascal BOUCHON : *les incertitudes qu'il y a aujourd'hui seront-elles levées lors de l'enquête publique ou avant ? C'est dommage que vous fermiez le site internet car on pourrait encore apprendre beaucoup de choses avant l'enquête publique. Je suis administrateur du GRAPE, je regrette que vous n'ayez pas pris en compte la lettre du président du GRAPE.*

- ⇒ Réponse (Claude Brévan - CPDP) : concernant la contribution du GRAPE, nous l'avons reçue aujourd'hui et elle sera prise en compte dans le compte-rendu du débat. Sur la question posée, le dossier d'étude d'impact devra répondre aux incertitudes ou aux zones de flou, il doit aussi présenter un bilan socio-économique et un bilan bénéfices-inconvénients, cela fait partie du dossier qui sera soumis à enquête publique. Il est assez probable qu'après ce débat public, la CNDP recommandera une concertation en continu jusqu'à l'enquête publique, le débat public n'est pas la fin du dialogue avec les citoyens. Sur le site internet, c'est une question de procédure : le débat dure 4 mois donc il doit être fermé, cela ne veut pas dire que les documents qui sont sur le site ne seront plus accessibles, ce qui ne sera plus possible c'est d'y adresser des avis.

Question de Madame Pascale Carpente, élue à Courseulles : *je souhaiterais préciser 2 points qui ne sont pas rapportés dans ce résumé : le 1^{er} concerne la gouvernance et la demande d'associer la société civile aux projets dès la conception ; la 2^{ème} omission porte sur les modalités de calcul de la taxe (pour préjudice visuel et économique). Pourquoi n'avons-nous pas au moins une fourchette ?*

- ⇒ Réponse (Claude Brévan - CPDP) : j'avais bien noté le souhait d'une possibilité d'intégrer les structures de décision du consortium, il ne m'appartient pas d'en décider, le maître d'ouvrage dira probablement des choses sur la manière dont il compte continuer à associer les citoyens. Sur le calcul de la taxe, le maître d'ouvrage n'a pas qualité pour donner des chiffres, c'est la prérogative des services fiscaux, c'est la raison pour laquelle j'avais demandé que les chiffres soient retirés des réponses faites par le maître d'ouvrage, ces chiffres pouvant être erronés. Les modalités de calcul figurent dans le décret qui institue cette taxe et

sont très complexes. L'estimation globale du montant de la taxe que devra verser le consortium est de l'ordre de 6,3 Ms € par an dont la moitié sera versée aux communes littorales en fonction de la distance aux éoliennes du linéaire de côte, de la population etc ...

Question de Monsieur Jean-Michel SUARD (Courseulles) : on ne parle jamais des économies d'énergie. La meilleure façon de sauver la planète aujourd'hui, c'est de faire des économies d'énergie et non pas de créer de nouvelles sources d'énergie et je regrette que le débat n'ait pas pu faire émerger cette démarche. Deuxième point : pourquoi les revenus des éoliennes n'impacteraient pas la population ? Les sommes sont affectées pour les pêcheurs, pour les associations ... par contre pour les communes, les sommes ne sont pas affectées. Il m'aurait paru intéressant que ces sommes soient affectées aux économies d'énergie pour les personnes habitant dans l'habitat ancien. Il y a un peu d'éthique à introduire dans les textes ou dans les dispositions réglementaires.

- ⇒ Réponse (Claude Brévan - CPDP) : nous-même avons regretté qu'il n'y ait pas un débat un peu en amont sur la question de la transition énergétique. Des personnes avaient demandé quel serait le surcoût de cette énergie, le maître d'ouvrage répondait que la CRE avait estimé à 25 € par an et par ménage le surcoût de ces 1^{ers} parcs éoliens. On aurait souhaité qu'il y ait un débat plus approfondi sur le coût réel de ces énergies renouvelables qui restera vraisemblablement plus élevé que celui de l'énergie actuelle (sachant qu'en France l'énergie est moins chère que dans les autres pays européens). D'où l'importance de travailler simultanément sur une politique très forte d'économies d'énergie. Il y a eu très peu de liens faits entre ce débat et le débat actuel sur la transition énergétique, on peut effectivement le regretter.

Question de Monsieur Patrick Domenget : de quelle manière la CPDP peut-elle remédier à une erreur manifeste dans les articles de presse ? Première remarque : le débat public a eu comme conséquence positive de faire avancer le projet UNESCO en tant que tel. Deuxième remarque : contrairement à ce que vous avez dit, il y a eu quelques échanges généraux sur la transition énergétique

- ⇒ Réponse (Claude Brévan - CPDP) : en ce qui concerne la presse, nous ne pouvons pas demander à la presse d'attendre la publication de nos papiers pour faire les siens. Ce que vous demandez équivaudrait à une sorte de censure, ce qui n'est pas à l'ordre du jour. La presse est tout à fait libre de ce qu'elle écrit. Et soulignons qu'elle a joué un rôle important extrêmement positif dans ce débat en relayant beaucoup l'information sur les réunions publiques. Sur le débat qui a fait avancer le dossier, c'est l'exigence de précisions du public qui a poussé à apporter des réponses de plus en plus précises.

Question de Monsieur Jean-Michel Roberge (Courseulles) : aucun emploi ne semble créé à Courseulles : pourquoi ? pourquoi les habitants de la côte n'auraient-ils pas l'électricité moins chère (puisqu'ils ont l'électricité produite à proximité de chez eux) ? En particulier, cela servirait pour des zones industrielles qui pourraient créer des emplois. Combien coûte l'éolienne ? N'y a-t-il pas enfin un danger pour la santé des habitants avec des pales en fibres de carbone ?

- ⇒ Réponse (Jean-Philippe Pagot - EDF EN) : les pales ne sont pas en fibres de carbone mais en fibres de verre (sur une gangue epoxy). Donc il n'y a pas de risque de diffusion de fibres de carbone puisqu'il n'y en a pas dans les pales.
- ⇒ Réponse (David Lemarquis - EDF EN) : d'une part, l'électricité éolienne off-shore coûte plus cher que l'électricité traditionnelle ; d'autre part, il y a un système de péréquation tarifaire

en France et outre-mer qui veut que le prix de l'électricité soit le même pour tous où que vous habitez ; il n'est donc pas possible de faire des prix différenciés sur le territoire.

- ⇒ Réponse (Bernard Guiton - EDF EN) : le coût d'investissement du projet est estimé à 1,8 Mds € et le coût des éoliennes représentent à peu près 45% de ce montant. Vous trouverez dans le DMO le détail de la valeur relative des différents composants d'un parc éolien.

Question de Monsieur Jean-Charles Houtard, enseignant : au bout de combien de temps peut-on escompter obtenir un équilibre de la balance carbonée ?

- ⇒ Réponse (David Lemarquis - EDF EN) : la réponse est de 5 ans (sachant que le temps de fonctionnement du parc est de 25 ans). La plus grosse phase d'émission est la fabrication des composants en tant que tels. Cette émission est compensée parce que le parc émet très peu de CO2 pendant sa période de fonctionnement. On compare cette émission pendant la fabrication et l'installation à ce qu'émet le kWh moyen en France, on s'aperçoit que la différence s'annule au bout de 5 ans. Au-delà de 5 ans du coup, le bilan est positif en CO2.

Question de Monsieur Henri Carié : vous ne parlez que très brièvement de l'hydrolien, je suis très étonné qu'on se précipite sur l'éolien alors qu'on a une énergie beaucoup plus fiable ? Je suis très étonné que la France ne se soit pas occupée de sa richesse en hydrolien.

- ⇒ Réponse (Jean-Philippe Pagot - EDF EN) : les hydroliennes sont un sujet dont la France se préoccupe et sur lequel on n'a pas vraiment de retard. On a des prototypes en cours, un certain nombre doivent être implantés prochainement au Raz Blanchard et au large des côtes bretonnes. Les hydroliennes sont un peu décalées dans leur maturité technologique par rapport à l'éolien off-shore, c'est la raison pour laquelle on a aujourd'hui un appel d'offres sur l'éolien. Les sujets dont vous parlez sont des projets d'étude et de pilote. On est dans la phase pré-industrielle qui devrait permettre dans quelques années d'aboutir à des projets de plus grande ampleur.

Question de Monsieur Jean-Michel Désenne : en cas de pollution accidentelle (au niveau du poste électrique en mer), quelles sont les indemnités prévues ?

- ⇒ Réponse (Jean-Philippe Pagot - EDF EN) : les composants polluants au niveau du poste électrique en mer sont confinés et de volume limité. Il existe des plans d'urgence maritimes qui permettraient de faire face à une éventuelle pollution. Les volumes sont toutefois très limités et seraient rapidement confinés. Les indemnités sont fixées par des arbitrages *a posteriori* du risque encouru. En dehors d'un contexte d'assurance obligatoire, on n'a pas obligation à provisionner des sommes pour d'éventuelles pollutions (on ne fait pas partie de ces grandes infrastructures mobiles polluantes).

Claude Brévan demande au maître d'ouvrage de préciser sa réponse à cette question sur le site internet du débat.

Question de Monsieur Michel Janneret (Courseulles) : depuis plusieurs semaines, le parc éolien de Falaise est totalement arrêté avec les pales en drapeau. Il y a probablement un problème technique assez grave. Cela remet peut-être en cause la fiabilité des éoliennes ?

- ⇒ Réponse (David Lemarquis - EDF EN) : je ne connais pas le contexte du parc de Falaise. Les éoliennes ont un degré de fiabilité qui est calculé et qui est en train d'être vérifié avec la tête

de série installée dans l'estuaire de la Loire par Alstom. Les éoliennes ont 95% de disponibilité (et donc 5% d'indisponibilité). Il peut aussi y avoir la question de la fiabilité du raccordement électrique ou du poste, c'est plus rare mais cela pourrait expliquer le fait que toutes les éoliennes soient arrêtées en même temps.

Question de Monsieur Francis Nicaise, vice-président de l'association des plaisanciers de Courseulles : pourquoi utiliser le conditionnel ou « en principe » sur la question de circulation à l'intérieur du parc ?

- ⇒ Réponse (Claude Brévan - CPDP) : c'est une décision qui est de la compétence exclusive du préfet maritime. Il y a des travaux qui sont en cours pour évaluer les dispositifs de sécurité nécessaires à mettre en place à l'intérieur du parc pour permettre éventuellement la circulation. Ces suggestions d'évoluer dans le parc et d'y pêcher seront soumises à la grande commission nautique avant d'être validées par le préfet maritime.

Sur invitation de la présidente de la CPDP, **Monsieur Gilles Serna, directeur de projet à RTE** explique que l'électricité produite n'est pas spécialement destinée au Calvados (non déficitaire en matière de production d'électricité) et détaille la façon dont l'électricité produite pourra être injectée dans le réseau national à partir du Post de Ranville. Lorsqu'il y aura de la consommation au niveau de l'agglomération de Caen, cette électricité va alimenter l'agglomération caennaise. Il y a des moments dans l'année où il y aura moins de besoins au niveau local, le réseau de transport aura toute son utilité, on va amener cette énergie vers d'autres régions. De même, il y a des moments où le vent sera faible, on pourra avoir besoin d'amener de l'énergie depuis d'autres centrales de la région. Le raccordement au réseau permet d'assurer à chaque instant un rôle d'équilibre entre consommation et production.

La parole est ensuite au maître d'ouvrage. Afin qu'il fasse part de ce qu'il a retenu du débat et des premiers engagements qu'il prend en réponse aux demandes et propositions du public. **Monsieur Bernard Guitton, directeur du projet (EDF EN)** remercie la commission pour le travail réalisé et parle d'une expérience passionnante, enrichissante et exigeante. Le débat public, moment riche d'échanges, a été pour le maître d'ouvrage une opportunité de mesurer les attentes des citoyens, leur compréhension du projet. Il a permis d'informer le public et d'écouter ses préoccupations, ses suggestions.

Monsieur David Lemarquis, chef de projet (EDF EN) présente par grandes thématiques les enseignements du débat pour le maître d'ouvrage et les premières réponses que ce dernier apporte aux suggestions ou demandes faites par le public pendant le débat public. Pour plus de détails, le lecteur est invité à se reporter à la présentation EDF-EN projetée en cours de séance.

Concernant les plages du Débarquement, le maître d'ouvrage s'engage à réfléchir avec les acteurs concernés pour trouver la meilleure façon de rendre hommage aux combattants de la liberté. Il affirme la volonté de soutien au projet d'inscription des plages du débarquement à l'UNESCO.

Concernant le paysage, il rappelle tout le travail réalisé pendant le débat pour mettre à disposition du public les photomontages les plus précis possibles. Le maître d'ouvrage s'engage à continuer de mettre à la disposition du public les photomontages notamment dans les mairies et sur internet.

Concernant le tourisme, il s'engage à travailler en concertation avec les acteurs du territoire pour intégrer le parc éolien en mer dans l'offre touristique existante, créer de nouvelles activités

touristiques liées au parc : étudier la mise en place de visites touristiques du parc, participer à l'installation d'une maison du parc à Courseulles-sur-mer.

Concernant la pêche, il s'engage à poursuivre le dialogue avec les pêcheurs (création d'une cellule de liaison pendant toute la durée de la vie du parc) et à élaborer des propositions d'usage qui pourraient être autorisés au sein du parc éolien (sur la base d'études de la sécurité maritime). Il s'engage également à réaliser un suivi de la ressource halieutique et à définir les mesures de compensation en fonction des résultats, à étudier enfin l'opportunité d'installer des récifs artificiels.

Concernant la navigation, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre les dispositifs de sécurité maritime qui pourraient garantir que les autorités en charge de la sécurité maritime aient suffisamment de moyens (moyens de détection et radars) pour assurer la sécurité au sein de la zone (la demande du public étant de pouvoir traverser le parc éolien).

Concernant l'environnement, il s'engage à continuer à restituer les études environnementales et leurs résultats en particulier dans le groupe technique environnement ainsi qu'à continuer à intégrer les connaissances des associations locales (en particulier, il accueille favorablement la proposition faite en ce sens pendant le débat par un club de plongée).

Concernant le développement économique, pour tendre vers l'objectif de privilégier les entreprises locales et nationales, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place une équipe dédiée au développement économique, à poursuivre les réunions de travail avec les industriels et à s'appuyer sur les compétences industrielles locales à chaque fois que cela est possible (ex : objectif d'utiliser le pôle réparation navale de Port-en-Bessin pour la maintenance des navires d'exploitation).

Concernant l'emploi, la formation et l'insertion, Monsieur Lemarquais rappelle que la création de la filière industrielle représente 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects, 400 emplois seront nécessaires à la construction du parc éolien de Courseulles-sur-mer (sur une durée de 2 ans) et une centaine d'emplois seront créés pour la maintenance du parc depuis le port d'Ouistreham. Parmi les engagements du maître d'ouvrage sur ce thème, il s'agirait notamment de confier 5% des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi et d'être partie prenante des comités régionaux et locaux sur la formation, l'emploi et l'insertion.

Monsieur Bernard Guitton présente ensuite les grandes étapes à venir en cas de poursuite du projet et les dispositions proposées par le maître d'ouvrage pour l'information et la participation du public après le débat.

Il confirme sa volonté de continuer la concertation engagée dès 2007 (en s'appuyant sur la dynamique et les enseignements du débat public) et son objectif de faire du projet éolien un projet de territoire.

Pour cela, il propose de s'appuyer sur :

- une information lors des grandes étapes du projet (réunions publiques d'ici l'enquête publique, information dans les mairies) ;
- une participation aux événements locaux (forums de l'emploi, présentations thématiques pour des étudiants et lycéens, événements du territoire) ;
- favoriser dès la construction la mise en place de la maison du parc éolien ;
- pérenniser le site internet du projet et développer son interactivité.

Avant d'inviter le représentant de RTE à prendre la parole, **Claude Brévan** rappelle que c'est à la demande expresse de la Commission Nationale du Débat Public que le raccordement terrestre a été

abordé pendant le débat. Elle remercie RTE de s'être prêté avec un souci de transparence à cet exercice.

Monsieur Gilles Serna confirme l'importance d'avoir une vision complète du projet (le parc éolien et son raccordement) et retient du débat qu'il y avait 3 points importants à rappeler auprès du public :

- le raccordement est prévu en souterrain (sans impact visuel) ;
- le tracé se fera le long des routes départementales ou des chemins agricoles ;
- le tracé choisi sera celui de moindre impact choisi par les acteurs locaux (concertation).

Puis il affirme les engagements suivants de RTE :

- les câbles seront enterrés autant que possible dans les fonds marins (vis-à-vis de la pêche) ;
- les chambres de jonction (tous les km) seront positionnées en dehors des parcelles agricoles ;
- RTE veillera à limiter les impacts sur le plateau rocheux à proximité du littoral du Calvados ; l'entreprise prend également l'engagement de ne pas passer sous le marais du Platon.

Monsieur Serna rappelle les études en cours de réalisation et exprime enfin le souhait de RTE de continuer le dialogue dans le même état d'esprit que le débat public avec des réunions publiques. Il annonce que RTE reviendra vers le public lorsque ce projet de raccordement sera plus défini fin 2014.

Michel Lalande, Préfet de Région explique que l'Etat est resté consciencieusement à l'écart de ce débat afin de permettre à la société civile de s'exprimer librement. Il rappelle que ce débat s'inscrit dans le débat sur la transition énergétique et celui de la diversité de notre production énergétique. Il souligne l'enjeu également d'économies de la consommation d'énergie.

Il replace le projet de ferme éolienne off-shore dans ce cadre et se félicite de l'espace d'information et d'expression qu'a offert le débat public aux riverains et public concernés par le projet (un « *arrêt sur image* » dans la vie du projet qu'il justifie par l'importance de ce chantier). Il salue l'implication et l'engagement de la CPDP, du MO, des élus et des participants.

Il affirme l'engagement de l'Etat à veiller à :

- la mise en place à l'automne d'une procédure Grand Chantier pour un développement consolidé de la filière ;
- la réalisation d'une maison du parc qui s'inscrira dans le droit de comprendre, le droit de savoir, le droit de suivre.

Il prend bonne note de l'engagement du maître d'ouvrage à continuer à aller à la rencontre du public.

Répondant aux questions sur les retombées financières et leur utilisation, IIM Lalande précise que le montant annuel des taxes qui sera versé par l'opérateur est de 14 113 € par MW installé, soit 6 350 845 € par an, dont 50% redistribués aux collectivités, 35% au comité des pêches et 15% pour les projets qui concourent au développement durable des autres activités maritimes.

Il ne sait pas dire à ce stade le montant qui sera alloué à la commune de Courseulles, ajoutant : « *le principe de la libre administration des collectivités locales est un principe de nature constitutionnelle* »

et personne ne peut imposer à une collectivité d'affecter une recette particulière à une dépense particulière ».

Il revient sur les moments poignants du débat, notamment sur la mémoire, et rappelle l'obligation du respect de l'histoire.

En conclusion, **Claude Brévan** rappelle le plaisir que la commission a eu à organiser ce débat. Elle remercie les participants. Elle souligne qu'à aucun moment, le projet n'a défendu des intérêts particuliers parce que chacun a compris qu'il s'agissait d'enjeux collectifs.

Elle a ensuite remercié les intervenants, le maître d'ouvrage et RTE, la presse et les médias (rouage essentiel sur l'aspect démocratique de ce débat public). Elle a salué les prestataires et le secrétariat général avant d'inviter les participants à un verre du débat.